DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel

FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric

BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2014/379 -

Participation aux investissements des collèges privés - 3124 Subventions d'investissement aux établissements scolaires privés sous contrat - Programme 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 581 370 € aux établissements scolaires privés sous contrat figurant aux tableaux annexés. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédit 39159/Autorisation de programme R2014 Participation aux investissements des collèges privés − Programme COLLPRIVES

Elle approuve par ailleurs les conventions-types annexées au rapport relatives aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20140602-86394-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 11/06/14